

Administrateur-Délégué-Gérant

O. RANOLET

Administration, Impression et Annonces, Tél. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique : RANOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14.50
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22
Union Postale.....	10	20 Fr.	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

Le Minimum de Salaire des Ouvriers Mineurs

La Commission des Mines de la Chambre des députés a été saisie d'une proposition de loi tendant à l'établissement d'un salaire minimum pour tous les ouvriers employés dans les mines et minières.

Ces ouvriers sont, on le sait, exposés à des risques professionnels tout particuliers, qui doivent évidemment leur garantir la bienveillante attention des pouvoirs publics.

Et celle-ci s'est déjà manifestée à leur égard par les lois sur les délégués à la sécurité, les caisses de secours, par les efforts tentés pour l'amélioration de leurs pensions de retraite, la garantie de leurs vieux jours ainsi que la limitation de la durée de leur travail.

Les mineurs sont loin de contester, du reste, les bienfaits que, dès maintenant, ils peuvent retirer de l'application de ces lois, mais ils demandent au gouvernement et aux Chambres de compléter leur œuvre en leur assurant la protection d'un salaire qui leur coûte terriblement à gagner.

C'est à cette nouvelle réforme que la Commission des Mines a donné son adhésion, et en son nom, M. Emile Basly, député du Pas-de-Calais, et ancien ouvrier mineur lui-même, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un rapport en ces sens.

Il y défend le principe même de l'établissement d'un minimum de salaire, qui, dit-il, « ne sera pas seulement la juste rétribution d'un travail particulièrement pénible et dangereux, mais sera aussi une mesure très sage susceptible d'atténuer dans une large mesure les différends qui surgissent trop souvent ».

Il tient ensuite à affirmer que cette mesure sur l'efficacité de laquelle la Commission des Mines fonde grand espoir ne portera pas atteinte à la liberté de l'industrie privée. Il est évident, en effet, que les Compagnies minières ne sauraient être assimilées aux entreprises industrielles ordinaires, et de tout temps, le Parlement a réclamé et maintenu pour l'Etat le droit absolu d'intervention directe dans leurs conditions de travail et la réglementation de leur exploitation.

Ayant ainsi établi les bases de la proposition de loi qu'il soumet à l'approbation des Chambres, M. Basly passe en revue, dans une suite de chapitres d'une documentation sérieuse, l'organisation du travail dans les mines, où, dit-il, le sweating system sévit dans toute son épouvante, — la situation financière des Compagnies minières, — les dangers de la vie du mineur tant au point de vue des accidents qu'à celui des maladies professionnelles, — le caractère véritablement démocratique de la réforme proposée, — et enfin l'état de la législation étrangère, en Angleterre, en Allemagne, en Australie, en Belgique et aux Etats-Unis.

Arrivant à ses conclusions, le député du Pas-de-Calais expose que la Commission des Mines n'a pas cru devoir adopter le texte du projet de loi rédigé par les Congrès nationaux des mineurs, et que la loi anglaise lui a paru répondre beaucoup mieux à ses préoccupations, ainsi qu'aux besoins des travailleurs de la mine ; c'est donc en s'inspirant du texte anglais qu'elle a rédigé la proposition de loi soumise aujourd'hui aux délibérations du Parlement.

Il ne se dissimule pas que les dispositions qu'elle contient ne seront pas sans soulever de vives protestations parmi les adver-

saires de toute réglementation du travail ; il n'en maintient pas moins que le minimum de salaires sera, dans les mines, aussi nécessaire que les délégués à la sécurité, les caisses de retraites et de secours et la limitation de la durée du travail. Il le considère comme devant prévenir un grand nombre des conflits qui, si souvent, s'élevaient entre les ouvriers mineurs et les compagnies, et pouvant également contribuer puissamment à protéger la race et à augmenter l'effort de production de l'ouvrier.

Et c'est pourquoi, en terminant, M. Basly insiste chaleureusement auprès de ses collègues pour qu'ils adoptent la proposition de loi de la Commission, et accomplissent ainsi ce qu'il n'hésite pas à appeler « une œuvre de prévoyance et de justice ».

Cette proposition spécifie expressément l'établissement d'un minimum de salaire légal pour tous les ouvriers employés dans les mines et minières. Ce salaire serait fixé, dans chaque arrondissement minéralogique ou groupement d'arrondissements minéralogiques, par un Comité mixte de 24 membres élus pour quatre ans. La moitié de ces membres serait désignée par les Sociétés ayant le siège dans la région ; l'autre moitié serait élue au scrutin de liste par les ouvriers « travaillant au fond », français, et jouissant de leurs droits politiques à la condition qu'ils soient inscrits sur la dernière feuille de paie effectuée pour l'exploitation à laquelle ils sont occupés avant l'arrêté de convocation des électeurs.

Seraient éligibles, les électeurs ainsi désignés, et âgés de plus de 23 ans, — les anciens ouvriers domiciliés dans l'arrondissement minéralogique, à condition qu'ils aient 25 ans accomplis, soient français, jouissent de leurs droits politiques, qu'ils aient travaillé au fond pendant au moins cinq ans, et n'aient pas cessé d'y être employés depuis plus de dix ans, — et enfin les délégués mineurs.

Chacun de ces Comités mixtes désignerait un président en dehors de son sein, et en cas de désaccord, le président serait choisi par le ministre du travail.

En dehors de la fixation du minimum de salaire, ces Comités seraient chargés d'élaborer un règlement contenant les conditions relatives à la régularité et à la bonne qualité du travail qui doit être accompli par les ouvriers, et les conditions de déchéance de l'ouvrier du droit au salaire minimum s'il ne se conforme pas à ces conditions.

On le voit, cette proposition constitue un acte de corruption, puisqu'ils étaient personnellement désintéressés dans l'affaire, ni un acte de forfaiture, puisque le procureur général déclarait à M. Monis et que M. Bidault de l'Isle déclarait aussi, soutenu en ce point par tous les magistrats, que la remise ne pouvait contribuer en quoi que ce soit à la prescription. Mais elles constituent le plus déplorable abus d'influence.

Quant au texte officiel lui-même, si l'on tient compte des intérêts si opposés qui ont présidé à son vote et des exigences traditionnelles du langage parlementaire, il faut reconnaître qu'il n'est pas aussi indulgent que d'aucuns le prétendent. En voici, pour mémoire, les passages décisifs :

« La démarche de M. Caillaux et l'intervention de M. Monis ne sont ni un acte de corruption, puisqu'ils étaient personnellement désintéressés dans l'affaire, ni un acte de forfaiture, puisque le procureur général déclarait à M. Monis et que M. Bidault de l'Isle déclarait aussi, soutenu en ce point par tous les magistrats, que la remise ne pouvait contribuer en quoi que ce soit à la prescription. Mais elles constituent le plus déplorable abus d'influence. »

« Si factieuse que soit en elle-même cette affaire, elle est surtout grave comme symptôme. Elle révèle un mal qui s'est manifesté d'ailleurs par bien d'autres signes, et qui, si le pays ne

La Commission d'Enquête sur l'Affaire Rochette

M. Escarguel, directeur de l'Indépendant des Pyrénées-Orientales, a été entendu hier après-midi par une sous-commission de la Commission d'enquête sur l'Affaire Rochette. M. Escarguel a déclaré qu'il confirmait complètement la version qu'il a donnée dans son journal, mais qu'au nom du secret professionnel il se refusait à divulguer la source à laquelle il avait puisé ses renseignements.

Conclusions officielles

Je n'aurai pas d'amour-propre d'auteur et je m'empresse de reconnaître que mon modeste essai de l'autre jour est éclipsé par la prose majestueuse de M. Jaurès, du moins par ce qu'il en reste, si nous écoutons les bruits de couloirs.

M. Maurice Barrès dit même, dans sa protestation, que « ce texte a été gâché, laminé, adulteré, démantibulé... phrase par phrase et mot par mot ». C'est un hommage indirect rendu au président de la Commission et nous nous y associerons avec M. Leboucq qui, tout en refusant de voter les conclusions par égard pour M. Briand, a reconnu l'impartialité avec laquelle M. Jaurès a dirigé l'enquête.

Ce n'était certes pas une mince besogne entre les radicaux désireux de voiler le plus possible le rôle de MM. Monis et Caillaux et les autres désireux de ruiner un parti sous le discrédit, et aussi peut-être d'atteindre la République elle-même par ricochet. Il semble bien que la majorité était pour l'indulgence la plus émolliente puisque M. Jaurès a dû, l'autre jour, démissionner pendant une demi-heure pour faire reconnaître son droit de prononcer un blâme catégorique.

Il faut regretter que pour des raisons d'opportunité « pour ne pas sombrer au port », a-t-il dit, il n'ait pas eu cette fermeté jusqu'au bout et qu'il ait accepté au dernier moment la suppression de la phrase finale de son rapport qui lui donnait toute sa saveur :

« MM. Monis et Caillaux ne se sont pas seulement exposés aux polémiques des partis, mais au juste blâme de tous les citoyens, en intervenant abusivement dans le fonctionnement de la justice. »

Incorporés ou non dans les conclusions de la Commission, ces mots resteront comme des stigmates sur le front des ministres qui les ont mérités.

Quant au texte officiel lui-même, si l'on tient compte des intérêts si opposés qui ont présidé à son vote et des exigences traditionnelles du langage parlementaire, il faut reconnaître qu'il n'est pas aussi indulgent que d'aucuns le prétendent. En voici, pour mémoire, les passages décisifs :

« La démarche de M. Caillaux et l'intervention de M. Monis ne sont ni un acte de corruption, puisqu'ils étaient personnellement désintéressés dans l'affaire, ni un acte de forfaiture, puisque le procureur général déclarait à M. Monis et que M. Bidault de l'Isle déclarait aussi, soutenu en ce point par tous les magistrats, que la remise ne pouvait contribuer en quoi que ce soit à la prescription. Mais elles constituent le plus déplorable abus d'influence. »

« Si factieuse que soit en elle-même cette affaire, elle est surtout grave comme symptôme. Elle révèle un mal qui s'est manifesté d'ailleurs par bien d'autres signes, et qui, si le pays ne

réagit pas, ira se développant et s'approfondissant dans tout le système politique et social.

« Elle atteste chez les gouvernants eux-mêmes le fléchissement du sens de la règle, le dédain des procédures normales et de l'indépendance des magistrats d'ailleurs trop dociles. Elle révèle l'influence démesurée de la finance, même la plus basse, la confusion de la finance, de la presse et du pouvoir. »

L'essentiel est que la responsabilité des politiques qui nous ont valu toute cette affaire soit reconnue ; le fait que la Commission ait critiqué, non sans raison, pour la plupart, le rôle d'autres personnages et ministres ne diminue en rien la valeur de ce jugement. Nous avons vu nous-mêmes, par ailleurs, que chacun devait en prendre pour son grade dans ce scandaleux imbroglio.

Au total, nous aurions pu souhaiter moins de pathos et plus de netteté encore, mais nous ne suivrons certainement pas M. Maurice Barrès et ses amis, avoués ou non, qui s'indignent de ce que les conclusions de la Commission n'apportent aucune sanction.

D'abord ces conclusions ne pouvaient légalement comporter aucune sanction, du moins aucune sanction d'ordre judiciaire comme le souhaiteraient ceux qui crient le plus fort. La Chambre, dans le moment d'affolement qui suivit la révélation Barthou, avait bien voté au petit bonheur une proposition de loi attribuant à la Commission d'enquête tous les pouvoirs du juge d'instruction, mais le Sénat, s'inspirant sagement du principe de la séparation des pouvoirs, a montré les périls que courraient les libertés individuelles si l'on remettait aux mains des délégués d'une assemblée politique le droit de perquisition, d'arrestation et d'inculpation.

Aussi le texte de loi adopté en fin de compte accorde seulement à la Commission le droit de citation avec les sanctions y afférant.

Quant à l'article 179 du Code pénal dont M. Maurice Barrès réclame l'application contre M. Monis, il ne pourrait entrer en jeu qu'en ouvrant une nouvelle porte à l'arbitraire ; en voici le texte, pour fixer les idées :

Quiconque aura contraint ou tenté de contraindre par voies de fait ou menaces, corrompu ou tenté de corrompre par promesses, offres, dons ou présents, l'une des personnes de la qualité exprimée en l'article 177 (fonctionnaires de tous ordres), pour obtenir soit une opinion favorable, soit des procès-verbaux, états, certificats ou estimations contraires à la vérité, soit des places, emplois, adjudications, entreprises ou autres bénéfices quelconques, soit tout autre acte du ministère du fonctionnaire, agent ou préposé, soit enfin l'abstention d'un acte qui rentrerait dans l'exercice de ses devoirs, sera puni des mêmes peines que la personne corrompue (dégradation civique et amendes).

Commentant ce texte, qu'il ne cite

pas d'ailleurs. M. Barrès écrit dans l'Echo de Paris, à propos du procureur général Fabre « Quand ce magistrat agit ainsi, je dis, moi : Ou bien il y a des effets sans cause, ou bien il y a eu ordre et menace. »

Ordre, tant que vous le voulez, M. Barrès, mais sans être juriste, un écrivain qui manie sa langue comme vous ne devrait pas, s'il est de bonne foi, mettre sur le même pied ces mots, ordre et menace qui ne sauraient avoir le même sens. Votre meilleur témoin, en cette affaire, M. Fabre, a déclaré ceci :

« Le procureur général est un magistrat de nature particulière. Il a des attributions judiciaires. Il en a aussi d'administratives. Il représente le pouvoir central. Il reçoit les ordres du garde des sceaux et il est tenu de s'y conformer. »

Il est entre les mains du gouvernement, et il doit obéir. Sans doute, il doit résister à une illégalité, mais hors le cas exceptionnel qui ne s'est jamais produit, il doit obéir. »

En donnant l'ordre à M. Fabre sous une forme plus ou moins explicite, d'accorder la remise demandée par Rochette, M. Monis a commis le plus déplorable abus d'influence ; mais il avait le droit de donner un ordre au Procureur général et n'avait pas besoin d'employer de menace pour cela.

Je m'étonne que les adversaires des ministres en cause ne comprennent pas qu'ils compromettent toute la force de leurs attaques en employant les procédés les plus sujets à caution.

Quant à l'abus d'influence s'il ne tombe pas sous le coup de la loi, il reste sous la vindicte de la Chambre et de l'opinion publique et j'aime à croire que ni l'une ni l'autre ne failliront à leur devoir.

CASPAR-JORDAN.

L'OUVERTURE DES CORTÈS

Le Message du Roi Alphonse XIII

Le roi Alphonse XIII a donné lecture, hier après-midi, à l'ouverture des Cortès, d'un message dont voici les passages essentiels : « Le protectorat espagnol au Maroc nous a été conféré par les traités signés entre les différentes nations. C'est, pour l'Espagne, un droit historique et géographique. Le gouvernement se félicite du développement de notre influence économique au Maroc. »

Le discours de la couronne constate que les relations avec les nations étrangères sont très cordiales, et que les liens qui unissent l'Espagne à la République française pour une mission commune de civilisation se resserrent chaque jour davantage au cours de l'action entreprise par les deux peuples dans les zones respectives de leur protectorat au Maroc.

« Les gouvernements de l'Espagne et de la France, dans l'action indépendante qui leur est assignée par les traités, manifestent, par des démonstrations réciproques de considération et de concours amical, l'accord qui existe entre eux. »

L'amitié qui nous lie à l'Angleterre est aussi très solide. Notre gouvernement britannique actuellement avec celui de S. M. Britannique et celui de la République française sur l'organisation à donner à la ville de Tanger et à sa zone, et j'espère que les opinions différentes qui se sont manifestées en cette matière seront facilement conciliées. »



Photo Lucien Lenoux. Cliché Petit Havre
M. GUILLAUME
COMMISSAIRE DE POLICE
dont les Obsèques ont eu lieu hier

L'Affaire Rochette A LA CHAMBRE

Impressions de Séance

(UN NOTE CORRESPONDANT PARTICULIER)
Paris, 2 avril.

Jamais on n'avait vu pareille foule au Palais-Bourbon. Jamais débat parlementaire ne provoqua une telle curiosité dans le public. Jamais on ne s'est disputé avec un tel acharnement les billets de tribunes. A elle seule, la question aurait reçu près de vingt mille demandes. Vingt mille ! Presque autant que pour la revue de Longchamps... Et, délication faite de cartes attribuées d'avance, il n'y a pas plus de trois cents places disponibles.

Bien avant l'heure fixée pour la séance, les salles d'attente sont envahies par les quémandeurs de billets dont le flot déborde jusque sur les trottoirs du quai d'Orsay. Dans la cour, où l'on ne pénètre qu'après avoir montré patte blanche, c'est une cohue sans nom. Les porteurs de cartes, difficilement maintenus par les gardiens du palais, forment une queue interminable comme on en voit à l'Opéra les jours de représentation gratuite.

Déjà, d'ailleurs, les tribunes sont occupées par les femmes, les filles, les sœurs des ministres, des membres du bureau, des députés influents, auxquelles des entrées de faveur ont été réservées.

A l'ouverture des portes, c'est une bonhomie folle, une gaipolade à travers les couloirs et les escaliers. Les premiers arrivés — les plus agiles — s'emparent de quelques places encore libres et les portes se referment.

VAPEUR ÉCHOÛÉ
LONDRES. — Une dépêche expédiée au Lloyd annonce que le vapeur français *Normand* s'est échoué près de Carick, dans le Pays de Galles et est considéré comme perdu. L'équipage est sauvé.

CHUTES D'AVIATEURS
MUNICH. — Dans une chute au champ d'aviation de Schleissheim, le lieutenant aviateur Lankmoyer s'est tué. Le lieutenant Rucht est grièvement blessé.

ANVERS. — Le lieutenant aviateur Daumerie a fait hier une chute en évoluant sur le champ d'aviation de Braschaet. L'aviateur a été blessé aux jambes ; son appareil est complètement détruit.

LA GARNISON DE SVERNE
BERLIN. — Un journal de Sverne ayant annoncé l'envoi prochain de deux bataillons d'infanterie à Sverne pour remplacer les deux bataillons du 99^e, une note officielle dément cette nouvelle et dit qu'il n'est pas question de transférer de nouvelles troupes à Sverne.

UN GÉNÉRAL FRANÇAIS A BUCAREST
BUCAREST. — Le général français Potelet, ancien commandant du 43^e corps, a fait avec succès une conférence sur l'âme du Soldat français.

À l'issue de cette conférence, le général a été reçu en audience par le roi Carol.

ON TROUVE LE PETIT HAVRE à Paris à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
106, rue St-Lazare, 106 (immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

MÉTAUX

LONDRES, 2 Avril. Dépeche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant	ferme	£ 65 17/8	3/9	-/
3 mois		£ 66 2/8	2/6	-/
ETAIN				
Comptant		£ 171 5/-	-/	27/6
3 mois	soutenu	£ 172 15/6	-/	33/6
FER				
Comptant	calme	£ 51/6	2 1/2 d	-/
3 mois		£ 52/-	2 d	-/

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 1^{er} avril 1914.

NEW-YORK, 2 AVRIL

Cotons : mai, hausse 48 points ; juillet, hausse 11 points ; octobre, hausse 12 points ; janvier, hausse 13 points. — Très soutenu.

Cafés : baisse 7 points à hausse 1 point.

NEW-YORK, 2 AVRIL

	C. M. 1914	C. M. 1913
Cuivre Standard disp.	14 1/4	14 1/2
mai	14 1/4	14 1/2
Annuitaire Cop.	77 1/4	77 1/8
Fer	15 25	15 25

CHICAGO, 2 AVRIL

	C. M. 1914	C. M. 1913
Blé sur...	91 5/8	91 3/8
Maïs sur...	67 1/2	67
Maïs sur...	67 3/4	67 3/8
Maïs sur...	68 2 1/2	68 1/2
Saindoux sur...	40 57	40 55
Saindoux sur...	40 77	40 70

Au Parti Républicain-Démocratique

UN DISCOURS DE M. LOUIS BARTHOU

Hier soir, devant deux mille personnes, M. Louis Barthou a exposé le programme du Parti Républicain-Démocratique.

Dès le début de son discours, l'ancien président du Conseil dit qu'il n'apportera pas l'écho des discussions passionnées et tragiques qui se déroulent au dehors. Mais il est une limite que pour sa dignité il ne saurait permettre à ses adversaires de franchir. Il a été mêlé à la discussion qui s'est engagée devant la Chambre. Il a eu en dépôt un document. L'heure est venue où il a cru devoir le produire pour le Parlement et pour l'opinion. Il l'a versé pour contribuer à faire la lumière ; il l'a versé sans haine ; il a voulu saluer la mémoire d'un homme qui a été tué pour accomplir ce qu'il considérait comme un devoir.

M. Barthou ne le regrette pas. Il a la certitude d'avoir fait son devoir, rien que son devoir.

M. Barthou dit que les événements récents comportent deux leçons : la première est que la finance est mêlée à la politique, l'absorbe et, si l'on n'y prend pas garde, elle finit par la corrompre. Quand on est dans la politique, il faut écarter de soi l'influence funeste de la finance.

La seconde leçon est qu'il faut mettre fin à l'imixtion de la politique dans l'organisation judiciaire. Il faut que la vie et les intérêts des citoyens soient confiés à des mains indépendantes.

M. Barthou demande pour la magistrature plus d'indépendance et une rétribution plus juste. Puis, l'orateur expose le programme du

Parti Républicain-Démocratique. Il faut, dit-il, que la République vienne du peuple, vive par et pour le peuple ; il faut dire au peuple la vérité, l'éclairer, le guider. Telle est la tâche de l'Alliance démocratique.

M. Barthou déclare que le Parti Démocratique impose deux conditions formelles à l'investiture de ses adhérents. « Nous sommes, dit-il, fermement attachés aux lois scolaires et à la séparation des Eglises et de l'Etat, non pas dans une pensée d'agression, mais pour la conservation des conquêtes laïques. »

« Nous demandons également à nos adhérents de se prononcer nettement pour la loi de trois ans. »

Au sujet de la réforme fiscale, M. Barthou dit que le Parti Démocratique s'est toujours opposé à la déclaration contrôlée. Cela n'empêche, ajoute-t-il, que la réforme de l'impôt est nécessaire, ainsi que l'application d'une large politique sociale.

M. Barthou déclare que le scrutin de liste avec une représentation équitable des minorités, lui apparaît désormais comme une nécessité.

En terminant M. Barthou dit qu'il faut choisir entre la politique nationale et la politique de clientèle. Il veut également rétorquer les allégations de M. Louis Barthou, qui prétend-il, eût-elle été une entrevue avec Mme Gueydan qui

lui lut sous un bec de gaz les lettres qu'elle avait en sa possession. Pour terminer sa journée, M. Boncard a entendu M. Cornu, maire d'Évry de M. Caillaux, qui lui fournit des renseignements sur le déjeuner des deux époux le 16 mars, jour du drame.

Le déjeuner se passa dans de mauvaises conditions, les deux époux ne mangeant pas. Enfin, M. Pierre de Fouquières, sous chef du protocole, a déclaré que le jour du drame, il avait téléphoné à Mme Caillaux pour lui demander à quelle heure, elle comptait, ainsi que son mari, arriver à l'ambassade d'Italie qui, ce soir-là, donnait un grand dîner. Mme Caillaux lui répondit en fixant une heure.

On sait que par la suite, Mme Caillaux téléphona à l'ambassade pour lui annoncer qu'elle ne pourrait assister au dîner.

AUTOUR DE L'AFFAIRE ROCHETTE

Le bruit a couru hier après-midi dans les couloirs de la Chambre que M. Bienvenu-Martin aurait manifesté l'intention de se démettre de ses fonctions de garde des sceaux pour protester contre le passage des conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette le vizit.

Interrogé à ce sujet, M. Bienvenu-Martin a fait la déclaration suivante : « Il est vrai que je ne parviens pas à m'expliquer pourquoi la Commission d'enquête a jugé à propos de me mettre en cause. Mais je ne me sens pas le moins du monde atteint par ses appréciations. Ma conscience me dit que j'ai fait tout mon devoir. Je n'ai donc aucune raison de me retirer. »

FAUX MONNAYEURS ARRÊTÉS

M. Valette, commissaire de police attaché à la direction de la police judiciaire, a procédé hier à l'arrestation de Paul Antaume, dit le Grand Paul, âgé de 31 ans, anarchiste militant, qui faisait partie, paraît-il, de la

bande Bonnot, et demeurait en compagnie de sa maîtresse, Maria Stigler, dans une coquette villa sur la route de Presle à Saint-Mandrier.

Au moment de son arrestation, Antaume fut trouvé porteur d'un Browning contenant huit cartouches.

Cet individu fabriquaient de la fausse monnaie, notamment des pièces de deux et de dix francs. Il exerçait cette industrie depuis plus de six mois.

Trois de ses complices, les nommés Camino, Pedro et Delano Lopez ont été arrêtés hier matin, dans le quartier de la rue de Bretagne, après une habile surveillance des inspecteurs de M. Valette.

Au domicile du Grand Paul, on a saisi un matériel complet de faux monnayeur. Le crâne et les piles électrolytiques étaient cachés derrière un canapé dans le salon.

L'ASSASSINAT DE M. CADIOU

BREST. — L'avocat de M. Pierre a pris connaissance du dossier de l'affaire Cadou et des conclusions du procureur général rejetant la demande de mise en liberté provisoire de l'ingénieur.

Comme ces conclusions semblent négliger les témoignages du 7 mars affirmant la présence de M. Cadou le 1^{er} janvier à Morlaix et à Saint-Pol-de-Léon, comme d'autre part, elles fixent en décembre l'assassinat de M. Cadou, la défense va demander en raison de l'importance des témoignages du 7 mars, que le juge entende de nouveaux témoins.

NOUVELLES MILITAIRES

Le général Bouchez, récemment désigné pour commander par intérim la 32^e division d'infanterie, est relevé de ses fonctions d'inspecteur général de la 3^e Légion de gendarmerie.

Le général Gillet est chargé de l'inspection générale de la 3^e Légion de gendarmerie.

au nez des autres, qui, pendant des heures entières, attendront, assis sur les marches, le moment où ils pourront à leur tour se glisser dans la salle. Les malheureux ! Par ce soleil radieux, qui fait éclore les bourgeons aux arbres des Champs-Élysées, ne feraient-ils pas mieux d'aller se promener ?

Une atmosphère lourde, toute chargée d'électricité, pèse dans la salle, bondée de l'hémicycle jusqu'au cintre. Il y aurait plus de monde encore si un certain nombre de députés n'avaient déjà filé à l'anglaise pour voir un peu ce qui se passe dans leur circonscription.

Tous les acteurs appelés à jouer un rôle dans la grande pièce politique qui va se dérouler, tous ceux qui figurent à la commission d'enquête, soit comme juges (...), soit comme témoins ou comme accusés, sont là. Tous ? Non.

Deux sont absents. M. Monis, d'abord, qui appartient à l'autre assemblée et qui, n'étant pas ministre, n'a pas le droit de prendre part aux délibérations de la chambre.

M. Caillaux, pour d'autres motifs, est également resté chez lui, mais ses amis personnels, M. Ceccaldi, M. Franklin-Bouillon, M. Dalimier sont prêts à le défendre et le tiendront au courant par téléphone des moindres incidents de la séance.

Tous les autres chefs d'emploi, tous les légionnaires ou les barytons qui doivent se faire entendre sont à leur poste, attendant le moment d'entrer en scène. Voici M. Briand, flegmatique, impénétrable; M. Barthou, souriant et dégagé; le républicain général, M. Jaurès, très affairé; puis, de-ci, de-là, M. Delahaye, démissionnaire de la commission d'enquête; les membres de la minorité, MM. Leboucq, Bénévoles et Mauris Barrès; les abstentionnistes, MM. André Lefèvre et Alfred Leroy; enfin, au banc ministériel, MM. Doumergue, Bénévoles, Renoult, Malvy, Feraud, David, Noulens et Raynaud.

Un coup de sonnette. M. Deschanel fait connaître le résultat du pointage sur le passage aux articles du projet de taxation de la rente, dont la discussion générale a eu lieu à la séance du matin.

Nouveau coup de sonnette. Cette fois le président prononce l'éloge funèbre d'un député peu connu, M. Dubuisson. De vifs applaudissements soulignent le passage de ce morose oratoire où M. Deschanel parle de ces esprits superficiels qui attachent plus d'importance à une affaire bruyante qu'à vingt fois utiles.

C'est M. Jules Delahaye qui prend, le premier, la parole. M. Delahaye, qui se meut à juste raison, de ses entretiens oratoires, a pris soin d'écrire son discours. Dans cette affaire, où la Chambre est appelée à faire œuvre judiciaire, il s'est attribué, de sa propre autorité, le rôle de conseiller rapporteur et c'est son « rapport » qu'il lit de cette voix aigre, mordante, qu'on lui connaît. Lui aussi, il a des conclusions à présenter, conclusions qui diffèrent naturellement de celles proposées par la Commission d'enquête.

M. Delahaye est surtout sévère pour le président Bidault de l'île, pour M. Monis et M. Caillaux. D'après lui, M. Monis et M. Caillaux ont commis le crime de corruption ou de tentative de corruption de fonctionnaires prévu par le Code pénal, et le gouvernement a le devoir d'exercer contre eux des poursuites.

Le député de Maine-et-Loire est très dur aussi pour M. Jaurès, pour M. Doumergue, mais, au revanche, il comble d'éloges M. Briand.

La Chambre, assez houleuse au début, écoute sans trop d'interrompre le réquisitoire de M. Delahaye, dont la modération relative l'étonne un peu et qui regagne sa place aux applaudissements de la droite.

Un autre membre de la Commission, M. Paul Meunier, lui succède. Avocat, juriste, consultant, M. Paul Meunier envisage principalement sur le terrain du droit, les conditions dans lesquelles la remise a été accordée et les effets qu'elle pouvait produire, notamment en ce qui concerne la prescription.

Il engage, à ce sujet, une controverse juridique avec le rapporteur, M. de Folleville, controverse qui reprend un peu plus tard lorsque M. Fraysinet remplace M. Paul Meunier à la tribune et dont la Chambre subit, malgré elle, l'influence apaisante.

Tout compte fait, cette première journée a été parfaitement calme. Celle de demain sera sans doute plus mouvementée.

T. H.

L'impôt sur le Revenu
M. GEORGES BERRY combat le projet dont il cite les détails.

MM. JULES ROCHE et ANDRÉ LEFÈVRE s'élevèrent contre la taxation de la Rente.

Le projet de loi sur l'impôt sur le Revenu, dont la discussion générale est prononcée et l'on passe à la discussion des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui.

(Séance de l'après-midi)
M. PAUL DESCHANEL, président.

Les tribunes et galeries du public sont pleines jusqu'au cintre. Les banquettes des députés sont également occupées.

M. Caillaux, pour d'autres motifs, est également resté chez lui, mais ses amis personnels, M. Ceccaldi, M. Franklin-Bouillon, M. Dalimier sont prêts à le défendre et le tiendront au courant par téléphone des moindres incidents de la séance.

Tous les autres chefs d'emploi, tous les légionnaires ou les barytons qui doivent se faire entendre sont à leur poste, attendant le moment d'entrer en scène.

Un coup de sonnette. M. Deschanel fait connaître le résultat du pointage sur le passage aux articles du projet de taxation de la rente, dont la discussion générale a eu lieu à la séance du matin.

Nouveau coup de sonnette. Cette fois le président prononce l'éloge funèbre d'un député peu connu, M. Dubuisson. De vifs applaudissements soulignent le passage de ce morose oratoire où M. Deschanel parle de ces esprits superficiels qui attachent plus d'importance à une affaire bruyante qu'à vingt fois utiles.

C'est M. Jules Delahaye qui prend, le premier, la parole. M. Delahaye, qui se meut à juste raison, de ses entretiens oratoires, a pris soin d'écrire son discours.

Dans cette affaire, où la Chambre est appelée à faire œuvre judiciaire, il s'est attribué, de sa propre autorité, le rôle de conseiller rapporteur et c'est son « rapport » qu'il lit de cette voix aigre, mordante, qu'on lui connaît.

Lui aussi, il a des conclusions à présenter, conclusions qui diffèrent naturellement de celles proposées par la Commission d'enquête.

M. Delahaye est surtout sévère pour le président Bidault de l'île, pour M. Monis et M. Caillaux. D'après lui, M. Monis et M. Caillaux ont commis le crime de corruption ou de tentative de corruption de fonctionnaires prévu par le Code pénal, et le gouvernement a le devoir d'exercer contre eux des poursuites.

Le député de Maine-et-Loire est très dur aussi pour M. Jaurès, pour M. Doumergue, mais, au revanche, il comble d'éloges M. Briand.

La Chambre, assez houleuse au début, écoute sans trop d'interrompre le réquisitoire de M. Delahaye, dont la modération relative l'étonne un peu et qui regagne sa place aux applaudissements de la droite.

Un autre membre de la Commission, M. Paul Meunier, lui succède. Avocat, juriste, consultant, M. Paul Meunier envisage principalement sur le terrain du droit, les conditions dans lesquelles la remise a été accordée et les effets qu'elle pouvait produire, notamment en ce qui concerne la prescription.

Il engage, à ce sujet, une controverse juridique avec le rapporteur, M. de Folleville, controverse qui reprend un peu plus tard lorsque M. Fraysinet remplace M. Paul Meunier à la tribune et dont la Chambre subit, malgré elle, l'influence apaisante.

Le Petit Havre
M. DELAHAYE: Si M. Bidault de l'île est accusé de mes accusations, il faut que je sois accusé à mon tour.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Monis et M. Caillaux ont-ils suspendu le cours de la justice ?

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

Le Petit Havre
M. DELAHAYE: Si M. Bidault de l'île est accusé de mes accusations, il faut que je sois accusé à mon tour.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

Le Petit Havre
M. DELAHAYE: Si M. Bidault de l'île est accusé de mes accusations, il faut que je sois accusé à mon tour.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

Le Petit Havre
M. DELAHAYE: Si M. Bidault de l'île est accusé de mes accusations, il faut que je sois accusé à mon tour.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

Chronique Locale

PAR-ÇI, PAR-LÀ

Carte Postale

A un brave père de famille, ingénieux et illusionniste.

Je ne veux pas tarder, Monsieur, à vous dire l'admiration respectueuse que suggère votre dernière invention et la reconnaissance attendue légitimement due à notre honorable confrère « Le Journal des Prestidigitateurs » qui vient de nous la révéler.

Votre lit à triple expansion est tout simplement une trouvaille merveilleuse qu'il faut tout de suite recommander aux familles nombreuses.

S'il ne résout pas complètement le problème des logements économiques, il permet tout au moins de lui ouvrir une voie originale et d'y poser un nouveau pied, un pied à coulisse.

Donc, brave père, ingénieux et illusionniste, vous connaissez l'annui assez répandu du logis étroit et cher, et les enfants piaillants entre ces quatre murs où ils ne trouvaient pas même la place suffisante pour poser leurs têtes ingénues.

C'est alors que vous avez eu la géniale idée de construire un meuble de prestidigitacion vraiment pratique: un lit à colonnes, mais avec ce détail important que ces colonnes sont creuses et qu'elles reçoivent celles d'un second lit, lesquelles dissimulent à leur tour celles d'un troisième, qui pourraient éventuellement dissimuler celles d'un quatrième... Le tout s'emballe exactement.

Le soir venu, à l'heure où passe le marchand de sable... Entre nous quelle singulière fantaisie ont donc les marchands de sable de passer à ces heures là ? Personne n'achète. C'est probablement pour cette raison qu'ils ont tant de peine à devenir millionnaires — le soir venu, dis je, vous tournez la manivelle, le meuble se détricque, les lits surgissent comme par enchantement, et vos cinq enfants, votre femme, votre belle mère et vous-même, vous êtes assis confortablement couchés: les bons repos superpassés.

Tout cela est parfait, brave père de famille ingénieux et illusionniste, et l'on ne saurait trop dire les bienfaits de cette multiplication des lits, le miracle de ces trois chambres à coucher issues d'une seule, sur un tour de manivelle.

Mais combien vous auriez droit plus encore à notre gratitude pour une invention bien digne de votre cervelle créatrice.

Cinq enfants, une femme, une belle mère, vous-même: c'est lourd, cela représente huit couchées personnes. N'avez-vous point songé à découvrir le moyen de les embobler les unes dans les autres pour ne plus avoir qu'une bouche à nourrir ?

ALBERT FRAYSINET.

Œuvre de l'Hospitalité de Nuit

(Poussée par le PETIT HAVRE)

Messieurs d'habits publiés par décret en date du 14 Février 1913

65, rue Jacques-Loué - Le Havre

Souscription de 1914

8° Liste

MM. G. Dubuffet, Bret, chacun 30 francs.

MM. B. V. G. Lalot et R. Lanctin, Fievet, L. Courant et G. Fernand Eloy, J. G. Louis Remy, M. Ysnel, P. Dauvers, L. Gallard, Maurice Chatel, Schlienger et Lemaître, C. Courcier et Garaud, A. Arizner, Mme Ch. Hue, M. M. Pelard, Coquelin, H. Thilard, Association des Dames Françaises, Ch. Brier, A. Lavotte, Société des Chantiers et Scieries Ch. Humbert, Compagnie de Vichy, Philippe Frères, Mme veuve G. H. Im. M. A. Dupont, Ch. Millot, Richard et fils, Max Francke et C. Anonyme, Alfred Presle, Paul Lamy, C. Chérif, Société Anonyme, J. J. Hutter et G. G. Clochette, Ed. Deshayes, Willy Kolbrunner, Jacques Kable, Dreyfus Neveu et C. Ch. Coulon et frères, Les Fils de Louis Lamy, Le greffier du Tribunal civil, Bellemere, Radin et Pan, C. Guizwiler, chacun 5 francs.

MM. Monquet, Consulat général du Brésil, William Cavanagh, L. H. E. E. chacun 3 fr.

MM. Bourguignon, Pignès, Mme Bougon, Société Anonyme des Établissements E. Sh. K. L. Auger, de Lagotellerie, P. Giblain, R. Quessel, chacun 2 francs.

M. M. Vivien, Stamm, Mme veuve Lenoir, Anonyme, A. Lefebvre, G. Bois, A. Izabelle, A. Gervin, M. Marzin, E. Sénécal, H. Bardeaux, chacun 1 franc.

MM. Simeul, anonyme, Rolland, Coombes, G. Lizez, Cantais, Lenoir, Hérouard, Mancel, Duval, 2 anonymes, chacun 0 fr. 50.

MM. Febron, Renout, Duperois, 2 anonymes, chacun 0 fr. 25.

Montant de la 6° et dernière liste..... F. 310 28

Listes précédentes..... F. 6.336 88

Total général..... F. 6.647 10

Le Petit Havre
M. DELAHAYE: Si M. Bidault de l'île est accusé de mes accusations, il faut que je sois accusé à mon tour.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

Le Petit Havre
M. DELAHAYE: Si M. Bidault de l'île est accusé de mes accusations, il faut que je sois accusé à mon tour.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

La Commission d'enquête, l'ordre, avoué par tous, le président du Conseil.

M. Bidault de l'île a nié jusqu'au bout devant la Commission d'enquête, avoué par tous, le président du Conseil.

Feuilleton du PETIT HAVRE 26

LA FEMME DE MONSIEUR LE DUC

PAR CONSTANT GUÉROULT

PREMIÈRE PARTIE

La Comédie du Mariage

— Eh bien, je vais te dire ce que je sais.

— Assoyons-nous là et commençons.

— Pardon, joubialis, on va danser et j'ai invité...

— La belle Camille, dit Gontran en parcourant la salle d'un coup d'œil.

Il ajouta en souriant:

— Trop tard, mon pauvre ami.

— Comment ?

On rallie la hante société belge à l'Empire. Ce n'est pas un chancelier d'ailleurs, mais un homme de bien...

Société Féministe du Havre. C'est au milieu d'une nombreuse assistance, que Madame Rebour a fait sa conférence...

Graville-Sainte-Honorine. Amicale des Anciens. Samedi prochain 4 avril, l'Amicale des Anciens offrira un pique-nique...

Montivilliers. Concours de bestiaux. Le concours de bestiaux aura lieu sur le Champ-de-Foire, hier jeudi...

Yvetot. Concours de bestiaux. Le concours organisé chaque année par la ville d'Yvetot, le mercredi de la Pâques...

Lillebonne. Halles et Marchés. Pendant le mois de mars dernier, il a été négocié à notre halle...

Goderville. Halles et Marchés. Pendant le mois de mars, il a été négocié aux halles et marchés de Goderville...

Association Amicale des Enfants du Danemark. Cette association a pour but de réunir les enfants de nos compatriotes...

Union Fraternelle des Ouvriers Couvreurs Plombiers. Réunion du bureau, à 8 heures du soir, au siège social...

La Cigale. Les sociétaires sont priés de se rendre à la répétition de dimanche, en vue d'un prochain concert.

Groupes amical des Trompettes du Havre. Aujourd'hui vendredi à 8 heures, répétition générale pour tous les sociétaires.

Société Havraise de Tambours et Clairons. Ce soir, à 8 heures, répétition générale. Une communication intéressante...

Comité de la Fête du Roy d'Yvetot. MM. E. Klein, H. de Lapersonne, président, H. Hamel, 81, rue Casimir-Delavigne...

Cyclisme des Routes. Des travaux de rechargement et de cylindrage de routes auront lieu du 6 au 11 avril.

Football Association. Le Gallia Club au Havre. Nous avons annoncé hier brièvement la venue dimanche prochain au Havre de l'excellent équipe du Gallia Club...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

ECOLE PIGIER 75 - BOULEVARD DE STRASBOURG 75 LANGUES VIVANTES

Conversation - Cours Commerciaux STENOGRAPHIE A LA MACHINE

Conseil de révision. Les opérations du Conseil de révision pour les ajournés des classes 1913 et 1914 ont eu lieu mercredi à Bolbec...

Classe 1913 : Bons, 3 ; exempt, 10 ; déclassés, 13. Classe 1914 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9.

Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin, un banquet fort bien servi par M. Durpois...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Conseil de révision. Les opérations du Conseil de révision pour les ajournés des classes 1913 et 1914 ont eu lieu mercredi à Bolbec...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Classe 1913 : Bons, 3 ; auxiliaires, 3 ; ajournés, 6 ; exempt, 9. Classe 1914 : Bons, 101 ; auxiliaires, 8 ; ajournés, 13 ; heures du matin...

Comité de la Fête du Roy d'Yvetot. MM. E. Klein, H. de Lapersonne, président, H. Hamel, 81, rue Casimir-Delavigne...

Cyclisme des Routes. Des travaux de rechargement et de cylindrage de routes auront lieu du 6 au 11 avril.

Football Association. Le Gallia Club au Havre. Nous avons annoncé hier brièvement la venue dimanche prochain au Havre de l'excellent équipe du Gallia Club...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

Etat civil. Naisances. Du 6 mars : Lionel Lucas, rue Traversière. Du 8 : Simonno Vain, rue du Presbytère...

BIJOUX ORFAI CHRONIQUE REGIONALE Sanvic Société Musicale. Ce soir, à 8 heures, concert de l'année. Nous donnerons ultérieurement le programme...

Journal de la semaine. Nous ferons dire une messe pour elle, dimanche, mes enfants ; et dès que tu auras passé ton examen, je t'ai promis que nous irions prier sur sa tombe.

Journal de la semaine. Elle se posta donc, comme hier, au seuil de son jardin, la petite Francine jouant dans ses jupes ; et, comme hier, dès que Pauline parut au coin de la rue, la fillette s'écria : — C'est moi !... c'est encore moi qui t'ai vu la première !...

Journal de la semaine. Elle se posta donc, comme hier, au seuil de son jardin, la petite Francine jouant dans ses jupes ; et, comme hier, dès que Pauline parut au coin de la rue, la fillette s'écria : — C'est moi !... c'est encore moi qui t'ai vu la première !...